

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Document 1173 – 10/07/2024

Descriptif

Objet	:	Réaménagement de l'avenue Henri-Golay et de la rue Jean-Simonet
Forme de mise en concurrence	:	Appel d'offres
Type de procédure	:	Ouverte
Mandat	:	Équipe pluridisciplinaire constituée obligatoirement d'un architecte paysagiste et d'un ingénieur civil. Le groupement de mandataires sera piloté par un bureau d'architecte paysagiste pendant les phases études et par un bureau d'ingénieur civil pendant les phases travaux.
Honoraires	:	Les coûts des travaux étant susceptibles d'évoluer en fonction des solutions développées par l'adjudicataire et retenues par le maître d'ouvrage, il revient au soumissionnaire d'estimer le volume d'honoraires par phase et domaine de prestations pour son offre.
Date de publication dans la FAO	:	10 juillet 2024
Délai de rendu	:	4 septembre 2024 à 11h30
Adjudicateur	:	Ville de Vernier, Service de l'aménagement, Chemin du Château-Bloch 11, 1219 Le Lignon
Organisateur	:	Ville de Vernier, Service de l'aménagement, Chemin du Château-Bloch 11, 1219 Le Lignon, M. Kim Ng
Inscription	:	Aucun émolument de participation ni frais de dossier
Simap	:	N° de la publication 868
Communauté de soumissionnaires	:	Admise
Sous-traitance	:	Admise pour les prestations d'autres professionnels dont les compétences sont jugées nécessaires au bon développement du projet
Indemnisation	:	Aucune
Comité d'évaluation	:	M. Kim Ng, ingénieur civil, chef de projet, Service de l'aménagement, Ville de Vernier M. Marion Muller Kluijtmans, urbaniste, cheffe de projet, Service de l'aménagement, Ville de Vernier Mme Laura Vellella, urbaniste, cheffe de projet, Office de l'Urbanisme, Canton de Genève,
		Suppléants M. Igor Moro, chef du Service de l'aménagement, Ville de Vernier M. Benoît Dumont, ingénieur civil, chef de projet, Service de l'aménagement, Ville de Vernier
Critères d'adjudication	:	Organisation 40 % Qualité économique globale de l'offre 40 % – Prix 30 % – Nombre d'heures 10 % Approche méthodologique 20 %
Notation du prix	:	Méthode linéaire Tmoyenne

Notation du temps : Méthode T4

**Commentaires techniques sur
la base des documents
publiés et des bases légales et
réglementaires applicables
dans le cas d'espèce**

Qualités de l'appel d'offres : Dossier d'appel d'offres correspondant au document A1

Remarques sur l'appel d'offres : La pondération totale du critère du prix (30 %) et du critère du nombre d'heures (10 %) est de 40 % ce qui contrevient aux règles de la CCAO (maximum 30 %).

La CCAO regrette que le comité d'évaluation ne comporte pas d'architecte indépendant ni *a fortiori* de membre indépendant des pouvoirs publics.

Avis de la CCAO



Distribution : Aux membres des associations membres de la FAI
A l'adjudicateur
A l'organisateur